



UCL  
Programme  
d'études  
2024 - 2025

## Approfondissement en sciences pharmaceutiques - recherche

### Table des matières

Introduction .....
--------------------



## APPFARR - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Elargir et/ou approfondir ses connaissances et compétences dans le domaine de la recherche en sciences pharmaceutiques et les mobiliser, en lien avec les acquis de la majeure, avec pertinence, pour étudier en profondeur une problématique ou un système complexe relevant des sciences pharmaceutiques, en vue de faciliter le choix de la finalité de son master, ou de préparer le choix de la finalité approfondie, tels sont les objectifs que se fixe l'étudiant qui choisit le complément disciplinaire en sciences pharmaceutiques.

Au terme du complément disciplinaire en sciences pharmaceutiques-recherche, l'étudiant est capable de :

- Compl-discpl.1. Maîtriser des connaissances et compétences approfondies dans certains domaines d'intérêt pour la recherche expérimentale en sciences pharmaceutiques afin de faciliter éventuellement le choix de la finalité ou/et d'options de son master.
- Compl-discpl.2. Développer une analyse approfondie et intégrée de questions concrètes en sciences pharmaceutiques relatives à des thématiques complémentaires à celles étudiées dans le cadre de la majeure.
- Compl-discpl.3. Démontrer une compréhension approfondie et exploiter avec pertinence une palette élargie d'outils d'analyse critique relevant des sciences pharmaceutiques.
- Compl-discpl.4. Réaliser une première expérience de stage afin de se projeter dans sa future profession de pharmacien-chercheur
- Compl-discpl. séjour dans une autre institution à l'étranger. S'il effectue une partie de son parcours de formation à l'étranger : évoluer dans un environnement international et multiculturel, généralement dans une autre langue que le français, et s'ouvrir à d'autres expériences pédagogiques.

### PROGRAMME

#### Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Bloc  
annuel

2 3

#### o Contenu:

#### o Deuxième bloc annuel de bachelier (15 crédits)

##### o Cours obligatoires

○ LANGL1855	Anglais médical	Timothy Byrne (coord.) Aurélie Deneumoustier Carlo Lefevre (coord.)	FR [q1 ou q2] [30h] [3 Crédits] 🌐	X
○ WFARM1219	Biophysique appliquée aux médicaments	Bernard Gallez (coord.) Joseph Lorent	FR [q1] [30h+15h] [3 Crédits] 🌐	X
○ WFARM1247	Traitement statistique des données	Eugen Pircalabelu	FR [q2] [15h+15h] [3 Crédits] 🌐	X
○ WFARM1239	Atelier informatique et de recherche bibliographique appliquée au médicament	Roberta Gualdani (supplée Laure Bindels)	FR [q1] [5h+10h] [2 Crédits] 🌐	X
○ WFARM1202	Eléments d'épidémiologie appliquée aux sciences pharmaceutiques et biomédicales	Séverine Henrard	FR [q2] [20h] [2 Crédits] 🌐 > English-friendly	X

Bloc  
annuel

WFARM1290	Communication professionnelle en santé	Olivier Costa Muriel Rocour (coord.) Stephan Van den Broucke	P5 [q2] [15h+10h] [2 Crédits]	2 3	x
-----------	--	---	-------------------------------	-----	---

**o Troisième bloc annuel de bachelier (15 crédits)**

Dans le cadre de la mineure d'approfondissement en sciences pharmaceutiques - recherche, l'étudiant est tenu de choisir l'une des deux possibilités suivantes. Un transfert vers le programme de l'approfondissement en sciences pharmaceutiques est toutefois possible.

Communication p5 Tm 3sciences pharmaceutiques est toutefois possible.

## APPFARR - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

La mineure d'approfondissement en recherche en sciences pharmaceutiques est uniquement accessible aux étudiants inscrits au programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, sans condition d'accès.

### EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Intégrée au programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, cette formation donne accès au Master en sciences pharmaceutiques.

Cette formation seule ne peut donner accès au master en sciences pharmaceutiques.

Pour les étudiants ayant une formation proche du programme de bachelier en sciences pharmaceutiques, l'accès au Master en sciences pharmaceutiques peut être envisagé après demande à la commission d'admission. Un complément de formation pourrait être déterminé par cette commission.

### ORGANISATION PRATIQUE

#### 1. Inscription à l'approfondissement

##### En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'approfondissement (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une approfondissement)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'approfondissement via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

##### En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'approfondissement suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 2. Modification de l'inscription à l'approfondissement

Les demandes de modifications doivent être soumises, après discussion avec le conseiller aux études, à la commission d'admission, via le secrétariat qui jugera de l'acceptabilité de la demande. La date limite pour faire la demande est fixée au 30 septembre.

#### Inscription aux cours de l'approfondissement

##### 1. Informations sur les séquences de cours contraignantes

##### 2. Inscription aux activités de l'approfondissement

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

#### Organisation des horaires des examens

##### 1. Inscription aux examens

L'inscription aux examens se réalise au moment de l'inscription aux examens des activités du programme de majeure aux périodes indiquées par l'Ecole de pharmacie.

##### 2. Consultation des horaires d'examens

Via la plateforme dédiée aux horaires.